

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes Pôle interdépartemental des enregistrements des navires de plaisance

Objet : Demande de radiation maritime pour navigation en eaux intérieures

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire passer votre bateau qui est actuellement en maritime pour un enregistrement en eaux intérieures. Afin de vous établir un certificat de radiation pour navigation en eaux intérieures, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM Pôle enregistrement plaisance CS 31209 83070 TOULON Cedex

Avec les pièces justificatives ci-après :

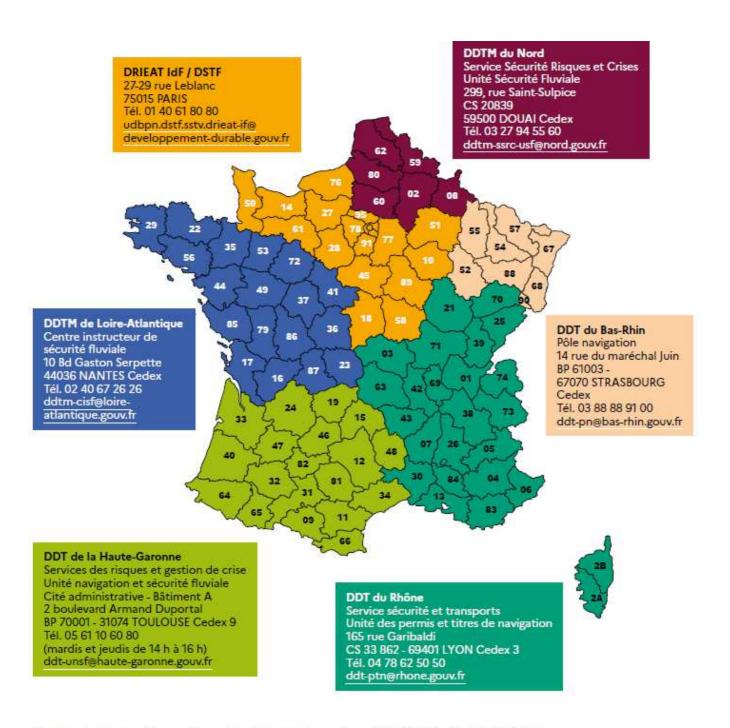
- Lettre manuscrite du propriétaire ou de l'acheteur demandant la radiation maritime (préciser le nom et l'immatriculation du navire concerné) avec adresse mail obligatoire du demandeur pour l'envoi du certificat de radiation;
- Copie de la facture ou de l'acte de vente (le cas échéant);
- Copie de la CNI ou du passeport de ou des acheteurs (si acte de vente)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de ou des acheteurs (si acte de vente)
- L'original de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement.
- Adresse mail du demandeur **OBLIGATOIRE** pour l'envoi du certificat de radiation

Le certificat de radiation est désormais entièrement dématérialisé et vous sera transmis uniquement par courriel



Adresse postale: Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM - Pôle enregistrement plaisance - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX courriel: ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr

Une fois votre certificat de radiation maritime obtenu, vous devrez prendre attache avec le service instructeur rattaché à votre département de résidence pour établir votre certificat d'enregistrement en eaux intérieures.



Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - DICOM/DGITM - 05a\_alt - Mai 2023